



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 29/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D - 2012/322

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Protocole entre mission locale bordeaux avenir jeunes et ville de bordeaux. Autorisation. Décision. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du trentième anniversaire des Missions Locales, créées à la suite du rapport de Bertrand Schwartz : « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » remis au premier ministre en 1982, il est important de vous présenter les objectifs et les actions de la Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes.

La Ville de Bordeaux a accompagné l'insertion sociale et professionnelle des jeunes bordelais dès le début des années 1980 avec la création dans un premier temps d'une Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), et dans un deuxième temps en octobre 1996 de la Mission Locale Bordeaux Avenir jeunes.

La Mission Locale de Bordeaux a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/25 ans en difficultés. Sa mission est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner ces publics pour leur permettre, en fonction de leur situation, d'accéder à des formations, des contrats de travail, au logement, à la santé etc.

La Mission Locale propose à chaque jeune reçu un soutien technique pour l'élaboration d'un parcours d'insertion adapté à son projet professionnel et un accompagnement sur la durée du parcours. Elle contribue également à apporter aux jeunes des solutions dans le domaine de l'insertion sociale (questions liées à la santé, au logement...) en mobilisant un large partenariat.

La Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes a reçu en 2011 : 5654 jeunes (+ 3% par rapport à 2010) dont 32 % de jeunes issus des quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale. 2474 jeunes sont des premiers accueils. Le nombre de jeunes en cours d'accompagnement en 2011 est de 2939 (52% de femmes).

Leur profil global :

- 43% ont entre 16 et 21 ans (contre 58.5% pour les premiers accueils)
- 56% ont un niveau inférieur à V
- 70% n'ont aucun permis de conduire
- 27% ont une problématique de logement avérée

Pour assurer cet accompagnement, la Mission Locale dispose d'une équipe de 22 conseillers (ETP) dont chacun a assuré en moyenne, le suivi de 150 jeunes. L'équipe complète de la Mission Locale comprend 43 salariés.

La Mission Locale assure sa mission dans le cadre d'une double logique d'intervention :

- ✓ Intervention territorialisée menée à partir des antennes existantes permettant une proximité d'accès au public relevant de ses missions et à partir aussi du travail partenarial avec les groupes d'insertion.

Les antennes : Cette couverture fine du territoire permet à la Mission Locale d'offrir un accueil de proximité, ciblé sur des publics jeunes en grande difficulté. Ces antennes sont en capacité de proposer l'ensemble des prestations généralistes de la structure tant sur le plan de l'accompagnement professionnel que social. Elles peuvent, si nécessaire, mobiliser les services spécialisés.

- Une antenne Centre ville (Pey Berland, Mériadeck, Bastide Benauge...)
- Une antenne Quartier Sud (St Jean, Belcier, Nansouty,...)
- Une antenne Quartier Nord (Lac, Gd Parc, Aubiers, Chartrons, Bacalan)
- Une antenne Quartier Ouest (Caudéran, Boulevard, Barrière Médoc)

Les Groupes Insertion : Les groupes insertion permettent un suivi « sur mesure » et sont pilotés par la Mission Locale dans les quartiers. Ils rassemblent les partenaires de quartiers autour de :

- L'étude de situations de jeunes,
- Le diagnostic des besoins,
- La mise en place de réponses individuelles adaptées et validées par les différents référents,
- Les préconisations de micro actions de quartiers.

Les groupes d'insertion sont mis en place dans les quartiers de la politique de la ville suivants:

- Bastide / Benauge
- St Jean / Belcier / Carle Vernet
- St Michel
- Bacalan / Grand Parc

- Et aussi dans le quartier du Tauzin

✓ Interventions spécialisées

Pour répondre aux problématiques spécifiques de certains publics (problèmes de santé, de suivi justice, vie quotidienne, décrochage scolaire), les conseillers de la Mission Locale mobilisent des services ou action spécialisées. Les prestations proposées dans ce cadre peuvent se réaliser soit dans les antennes territorialisées soit à l'Antenne centre.

Quelques exemples :

Un espace multimédia a été mis en place sur l'antenne centre ville (aide à la recherche d'emploi : CV ; lettre de motivation, télécandidatures etc.) et est animé par des jeunes en service volontaire. Ce service a bénéficié en 2011 à 487 jeunes. Fort de ce succès la Mission locale développe en 2012 ce service dans les autres antennes.

Le permis de conduire a été proposé à une cinquantaine de jeunes pour lesquels cela permettait de lever un frein à l'emploi, en 2011 : 18 l'ont obtenu, 21 sont en cours de préparation et 4 ont abandonné.

L'accès au logement : 33 jeunes accompagnés ont bénéficié d'un logement autonome, 3 ont intégré la nouvelle résidence Moov Acces et 27 reçus par le CLLAJ ont eu différents type de réponses (Sous location, résidence sociale, ALT)

Le décrochage scolaire est une difficulté particulièrement prégnante et qui nécessite un travail partenarial important (Education Nationale, Mission Locale et autres partenaires). La mission locale participe pour cela aux plateformes de décrochage, au Service Public d'orientation et depuis 2012 a signé un Accord National Interprofessionnel sur les décrocheurs scolaires. L'idée, avec cet accord, est de ne pas perdre ces jeunes dans la nature pendant 1 an avant qu'ils puissent s'inscrire à la Mission Locale et ainsi dès leurs 16 ans il est possible de les accompagner et éventuellement de les réorienter vers une re scolarisation (pour rappel la Mission locale ne peut suivre des jeunes de 16 ans qu'un an après leur sortie du système scolaire).

Les jeunes reçus à la Mission Locale : leurs attentes et les réponses :

Les jeunes sont en attente d'une réponse globale quand ils franchissent la porte de la Mission Locale, qui va de la question du logement, à celle de la santé et bien sur à celle de l'autonomie par l'emploi durable.

Pour avoir une vision assez précise des réponses apportées en fonction des demandes, quelques pourcentages pour l'année 2011 :

- Accès à l'emploi : 45%
- Formation : 25.6%
- Projet professionnel : 15.2%
- Logement : 4.2%
- Santé : 5.1%
- Citoyenneté : 4.3%
- Loisirs sport culture : 0.6%

Les jeunes expriment aussi un choix d'orientation professionnelle, ils souhaitent pour :

- 25 % un métier dans le commerce
- 14% un travail en lien avec l'aide à la personne
- 13% un emploi dans la restauration ou l'hôtellerie
- et contre toute attente 10% d'entre eux un travail dans le BTP.

La création d'activité intéresse 150 jeunes mais peu persévèrent dans cette voie.

Tout le challenge des conseiller(e)s va être de travailler sur le parcours d'insertion professionnelle permettant donc principalement de créer les conditions favorables d'entrée dans l'emploi. Le sésame pour tous les jeunes : un contrat de travail et de préférence en CDI. Tous les outils sont utilisés : par exemple la Mission Locale a développé un réseau de 400 entreprises et collecte directement les offres de ces entreprises. De même la mission locale et la ville de Bordeaux, à travers la direction des Ressources Humaines, travaillent de concert pour apporter des réponses aux jeunes salariés de la ville (Alternance, service volontaire, stagiaires emplois saisonniers) et aux jeunes demandeurs d'emplois suivis par la Mission Locale. Enfin la Mission Locale participe au Projet Social de LA Ville de Bordeaux sur le volet emploi.

Sur l'ensemble des jeunes inscrits à la Mission Locale en 2011 : un chiffre à retenir 1572 sont inscrits dans un dispositif avec un engagement réciproque avec la Mission Locale (Contrat en alternance, emploi, formation, immersion en entreprise, etc.).

Pour mener à bien sa mission la Mission locale Bordeaux Avenir Jeunes reçoit des financements à travers différents types de commandes des financeurs publics :

- Europe/FSE : 5%
- Etat : 32%
- Pôle emploi : 12%
- Conseil Régional : 13%
- Conseil Général : 4%
- Autres : 8%
- Et de la Ville de Bordeaux (hors locaux) : 26%

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat correspondant

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Véronique FAYET



PROTOCOLE DE PARTENARIAT

**Entre la Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes Représentée
par son Vice Président Monsieur Yohan DAVID, Sise 14 cours
Pasteur – 33000 Bordeaux**

Et

**La Ville de Bordeaux
Représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ,**

CONTEXTE

La Mission locale de Bordeaux est une association créée par la Ville de Bordeaux. Elle réunit les élus des collectivités territoriales, les services de l'Etat, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

La Mission Locale de Bordeaux exerce une mission de service public de proximité avec pour objectif :

Permettre aux jeunes de seize à vingt-cinq ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an et prioritairement de bas niveau de qualification de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale, dans le cadre d'une approche globale, par l'orientation, la formation professionnelle, l'accompagnement dans la recherche et le maintien à l'emploi.

La Mission Locale de Bordeaux est financée par :

LA VILLE DE BORDEAUX dans le cadre d'une subvention visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans résidant sur Bordeaux.

ET

L'ETAT dans le cadre d'une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) pour la mise en œuvre des politiques de l'Emploi et l'accompagnement dans le cadre du dispositif CIVIS.

Le CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs pour la mise en œuvre de la politique de Formation Régionale, l'orientation, l'accompagnement et le suivi des jeunes vers la formation et l'alternance.

POLE EMPLOI dans le cadre d'une convention portant sur la co traitance du PPAE (Parcours Personnalisé d'Accès à l'Emploi), et d'un partenariat renforcé sur les coopérations en direction des entreprises, la mobilisation des outils et mesures de politique de l'emploi, la contribution de Pôle emploi au sein des Missions locales, Les actions de communication et d'échanges d'informations.

LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE dans le cadre d'une convention portant sur un soutien et l'instruction du FAJ (Fonds d'Aides aux Jeunes), l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés sociales, le développement de partenariat avec les services du CG33, et la mission de référent des bénéficiaires du RSA volet Professionnel,

Article 1 - OBJET

Le présent protocole a pour objectif de définir entre la Mission Locale et la Ville de Bordeaux, les objectifs et les modalités de collaboration, dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Bordelais et liées à la subvention versée par la Ville

Article 2- ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale de Bordeaux s'engage à :

- **Accueillir, Informer, Orienter et accompagner les jeunes Bordelais de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire depuis plus d'un an et prioritairement de bas niveaux de qualification, vers une insertion sociale et professionnelle en tenant compte des freins dans le cadre d'une approche globale.
- **Assurer une implantation d'antennes couvrant le territoire Bordelais** permettant une proximité d'accès au public relevant de ses missions :
 - o Une antenne Centre ville (Pey Berland, Mériadeck, Bastide Benauge...)
 - o Une antenne Quartier Sud (St Jean, Belcier, Nansouty,...)
 - o Une antenne Quartier Nord (Lac, Grand Parc, Aubiers, Chartrons, Bacalan)
 - o Une antenne Quartier Ouest (Caudéran, Boulevard, Barrière Médoc)
- **Animer des Groupes Insertion** rassemblant les partenaires de quartiers autour de :
 - o L'étude de situations de jeunes et de la résolution de leurs problématiques,
 - o Diagnostic des besoins,
 - o Préconisations de micro actions de quartiers

Les groupes insertion sont pilotés par la Mission Locale dans les quartiers Politiques de la ville suivants :

- o Bastide / Benauge
- o St Jean / Belcier / Carle Vernet
- o St Michel
- o Bacalan / Grand Parc
- o

Et dans le quartier du Tauzin

- **Participer et/ ou contribuer aux diagnostics, réunions de quartiers et instances de travail de la ville notamment dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :**
 - o Comité de Liaison Inter Partenariaux (CLIP)
 - o Cellule de veille dans le cadre de la prévention
 - o Atelier Santé Ville
 - o Atelier Logement
 - o Etc.
- **Assurer l'orientation des publics vers les structures de la ville en fonction de leurs besoins**
 - o CCAS de Bordeaux
 - o Plie de Bordeaux
 - o Maison de l'Emploi de Bordeaux

- **Assurer un partenariat renforcé avec le Plan local d'insertion et d'Emploi de Bordeaux autour de la clause d'insertion dans la commande publique et privée.**
- **Accompagner 50 Jeunes dans la démarche d'obtention du Permis de conduire lorsque celui-ci est indispensable à leur projet professionnel.**
- **Orienter les publics vers les dispositifs soutenus par la ville de Bordeaux (Unis Cité, Pépinière d'entreprises, Moov Acces, etc.).**
- **Participer au projet social de Ville de Bordeaux sur le volet emploi.**

ARTICLE 3. RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux procède à des recrutements de jeunes demandeurs d'emploi au sein des services de la ville sur différents postes. Notamment, elle accueille :

- des contrats d'apprentissage
- des CDD saisonniers pendant la période d'été
- des Services Civiques
- ...

L'objectif de ces recrutements est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi ou peu expérimentées de bénéficier d'une expérience professionnelle réussie puis d'accéder à un travail pérenne.

Le parcours tant professionnel que personnel de ces personnes nécessite, afin de garantir une sortie de dispositif réussie, un accompagnement renforcé et technique.

Soucieuse de son engagement social et humain, la Ville souhaite que l'accompagnement soit réalisé par des professionnels de l'emploi et de l'insertion et propose une collaboration renforcée avec les services de la Mission Locale de Bordeaux, qualifiés pour cette mission.

INFORMATIONS

La Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes s'engage à :

- ◆ Fournir régulièrement des éléments sur l'organisation du secteur emploi de la Mission Locale, sur le marché du travail, sur les mesures pour l'emploi et sur les prestations de service mobilisables par la Mission Locale.

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- ◆ Affecter un agent comme responsable du pôle relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la Direction des Ressources Humaines, correspondant et garant de la bonne mise en œuvre de ce contrat
- ◆ Fournir régulièrement des éléments sur l'organisation du service RH de la Mairie de Bordeaux et sur l'évolution de ses métiers.

RECRUTEMENTS

La Mission Locale s'engage à :

- ◆ Diffuser en temps réel les offres d'emploi de la Mairie de Bordeaux par les moyens dont elle dispose.
- ◆ Mettre en relation les candidats présélectionnés avec les services concernés de la Mairie de Bordeaux selon des modalités définies au préalable par la Direction des ressources humaines.
- ◆ Mobiliser les mesures pour l'emploi pour réussir l'adéquation entre offres et demandeurs d'emploi.

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- ◆ Transmettre au service Emploi de la Mission Locale toutes ses offres d'emploi immédiates et prévisionnelles (- CDD – CDI, services civiques, contrats d'apprentissage,...) et définir en fonction les modalités de diffusion de l'offre.
- ◆ Faciliter, si nécessaire, la transmission d'information sur le suivi de ces offres d'emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE (contrats aidés, alternance et services civiques)

La Mission Locale s'engage à :

- ◆ Proposer un entretien professionnel avec un conseiller à l'emploi à tous les salariés de la ville en contrat et service civique.
- ◆ Transmettre au service RH de la Ville de Bordeaux un compte rendu des actions d'accompagnement ou de formation préconisées pendant le contrat aidé ou service civique
- ◆ Mobiliser, pour les salariés en contrat ou service civique de la Ville de Bordeaux dont elle assure l'accompagnement, toutes les prestations d'aide à la recherche d'emploi de la Mission Locale,

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- ◆ Solliciter les services de l'équipe professionnelle de la Mission Locale pour favoriser la recherche d'emploi et/ ou la reconversion de ses salariés en contrats, services civiques, et alternance.
- ◆ Favoriser la mise en place de formation à destination des publics concernés.
- ◆ Faciliter la mise en place de mises en situation professionnelles (immersions de type EMT ou PMP) au sein des services de la Ville de Bordeaux pour vérifier les compétences des demandeurs d'emploi ou pour les aider à découvrir un métier.

Article 4 – DUREE

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction

Article 5 – SUBVENTION

La Ville de Bordeaux soutient la Mission Locale à travers une subvention annuelle
A titre d'exemple : 500 000 € au titre de l'année 2012.

Article 6 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La ville de Bordeaux met à disposition de la Mission Locale de Bordeaux les locaux ce qui correspond à une aide de **66 410€** :

- 14 cours Pasteur à Bordeaux
- 22 Cours Barbey à Bordeaux

Article 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

A Bordeaux, le 2012

<p>Pour la Mission Locale de Bordeaux, Le Vice Président, Monsieur Yohan DAVID</p>	<p>Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire, Monsieur Alain JUPPE</p>
--	--